

RÉCAP COVID-19 FRANCE / BELGIQUE

UPDATE 01.09.2021

LES PRINCIPES DE BASE



PORT DU MASQUE

Belgique Obligatoire dans les transports en commun & lieux publics dès 12 ans

France Fin du port du masque en extérieur, sauf exceptions. Port du masque dans les milieux clos obligatoire.



FRONTIÈRE

Belgique Le Passenger Location Form (PLF) doit être rempli par toute personne qui rentre en Belgique en provenance de l'étranger,

- sauf si le séjour hors de Belgique a duré moins de 48h
- ou si le voyage en Belgique dure moins de 48h.

Tous les voyageurs qui reviennent d'une zone «rouge» et qui ne détiennent pas d'EUDCC devraient faire l'objet d'un test à leur arrivée en Belgique, le jour 1 ou le jour 2.

Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés de l'obligation de dépistage.

France Test PCR négatif obligé,

Cette obligation ne s'applique pas aux :

- les vaccinés qui ont effectué une vaccination complète depuis au moins 14 jours à la date du voyage (et quatre semaines pour le vaccin Johnson & Johnson) ;
- déplacements d'une durée inférieure à 24 heures dans un périmètre défini par un rayon de 30 kilomètres autour du lieu de résidence ;
- déplacements professionnels dont l'urgence ou la fréquence est incompatible avec la réalisation d'un tel test

Document justificatif obligatoire.

		
 CIRCULATION INTERNE	Circulation libre. Pass sanitaire obligatoire pour les voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	Circulation libre.
 TRAVAIL	Les entreprises devront déterminer, à l'issue d'échanges entre la direction et les représentants des salariés, un nombre minimum de jours de télétravail pour chaque employé.	L'obligation de télétravail n'est plus d'application.
 BARS & RESTAURANTS	Pass sanitaire obligatoire dans les cafés et restaurants.	Plus de restrictions, sauf l'obligation du port du masque lors des déplacements au sein d'un établissement Horeca est maintenue.
 ÉCOLES & UNIVERSITÉS	Cours en présentiel.	Cours en présentiel.
 SPORT	Les sports d'extérieur et d'intérieur sont autorisés, mais avec des restrictions.	Les sports d'extérieur et d'intérieur sont autorisés, sans restrictions.
 MAGASINS	Les commerces sont ouverts.	Les commerces sont ouverts.
 CONTACTS SOCIAUX	Les rassemblements dans l'espace public ne sont plus limités en nombre de personnes.	Pas de restrictions.
 LOISIRS	Tous les sites culturels peuvent être ouverts. Pass sanitaire obligatoire dans tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.	Tous les sites culturels peuvent être ouverts.
 SOINS	Autorisés. Pass sanitaire obligatoire dans les hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux.	Autorisés.
 TRANSPORTS EN COMMUN	Port du masque obligatoire dès 6 ans. Pass sanitaire obligatoire pour les voyages en trains pour les trajets de longue distance.	Port du masque obligatoire dès 12 ans. Renseignez-vous en amont de votre voyage sur les règles en vigueur.
POUR PLUS D'INFORMATIONS	www.nord.gouv.fr www.gouvernement.fr/info-coronavirus	www.info-coronavirus.be